

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 novembre 2022**

Date de convocation : mercredi 9 novembre
2022

Délibération n° CC_2022_192
Nomenclature : 7.1.3

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 52

Votants : 58

Pouvoirs :

M. Pascal GILLARD à M. Jean-Luc MARCHAIS,
Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis
GRELLIER, Mme Véronique CAMBON à M. Eric
PANNAUD, M. Rémy CATROU à M. Michel ROUX,
M. Philippe CREACHCADEC à Mme Marie-Line
CHEMINADE, Mme Céline VIOLLET à M. Jean-
Pierre ROUDIER

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Budget principal - Ajustement de
l'Autorisation de Programme / Crédits de
Paiement INFORMATIQUE NOUVEAU SIEGE

Le 15 novembre 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de la CDA de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Philippe ROUET, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, Mme Chantal COUSSOT, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, Mme Dominique DEREN, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, Mme Anne RAYNAUD, M. Pierre HERVE, M. Michel ROUX, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Florence BETIZEAU, M. Charles DELCROIX, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, Mme Véronique TORCHUT, M. Patrick PAYET

Secrétaire de séance : M. Philippe ROUET

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que dans le cadre du projet d'installation du système informatique au nouveau siège de la Communauté d'agglomération de Saintes, une Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) a été mise en place.

Or, il s'avère qu'une partie de ces dépenses réalisées, cette année, a été imputée hors AP/CP, sur l'opération 474 intitulée « matériel informatique ».

En conséquence, il convient de régulariser ces écritures et d'ajuster l'AP/CP Informatique-Nouveau siège afin d'y regrouper l'ensemble des dépenses afférentes à l'installation en question.

Pour rappel, les Autorisations de Programme (AP) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les Crédits de Paiement (CP) inscrits au budget pour l'année en cours constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année dans le cadre des autorisations de programme.

Au vu de la réalisation pour l'année 2022, il convient donc d'ajuster la répartition des crédits de paiement 2022 initialement prévus dans la délibération n° 2022-35 du 5 avril 2022 comme suit :

Autorisation de programme	CP réalisés		CP prévisionnels	
	2020	2021	2022	2023
830 000 €	54 056,42 €	100 175,86 €	484 893,82 €	190 873,90 €

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2311-3 et R. 2311-9,

Vu la délibération n°2019-221 du Conseil Communautaire du 19 décembre 2019 portant création de l'AP/CP « Informatique : nouveau siège »,

Vu la délibération n°2022-35 du Conseil Communautaire du 5 avril 2022 portant bilan de cette autorisation de programme et des crédits de paiement associés, comme suit :

Autorisation de programme	CP réalisés		CP prévisionnels	
	2020	2021	2022	2023
830 000 €	54 056,42 €	100 175,86 €	364 743,58 €	311 024,14 €

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 24 octobre 2022,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'ajuster la ventilation des crédits de paiement de l'autorisation de programme « Informatique : nouveau siège » comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant en charge des Finances, à engager les dépenses à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses y afférentes à hauteur des crédits de paiement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 58 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,



Le Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.